



CONSEIL COMMUNAL DE PENTHAZ

Conseil communal du 28 mars 2023

Lors de cette séance, le Conseil communal de Penthaz :

1. A approuvé Préavis n° 02-2023 – Crédit d'étude pour la transformation du site du Bornalet
2. A approuvé le préavis n° 03-2023 – Remise en conformité des terrains de football et du système d'arrosage

Conformément à la LEDP, les points 1 et 2 peuvent faire l'objet d'un référendum. La demande de référendum doit être annoncée par écrit à la Municipalité accompagnée d'un projet de liste de signatures, par cinq électeurs constituant le comité, dans les dix jours qui suivent l'affichage.

Penthaz, le 29 mars 2023

Pour le Conseil Communal :

Le Président

La secrétaire